

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 MAI 2012

L'an deux mille douze, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 mai 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme de VAUCOULEURS Mme BAS M. LETELLIER M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BIHANNIC Mme XOLIN Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN M. BLOCH à M. MONNIER.

EXCUSES : M. RABEH M. BERTRAND M. DEBUS.

ABSENTS: Melle WOELFLÉ Mme PENSIVY.

SECRÉTAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises du 10 avril au 2 mai 2012, en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations 3 et 4 du 4 avril 2008, 3 et 4 du 29 mai 2008 et 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales).

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour :

POLITIQUE DE LA VILLE
RELATIONS PUBLIQUES, ASSOCIATIVES ET INTERNATIONALES

1) ADHESION DE LA VILLE DE POISSY A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION D'UNE INTERCOMMUNALITE ENTRE LES COMMUNES D'ACHERES, DE CONFLANS SAINTE HONORINE ET DE POISSY.

Délibération approuvée à la majorité des présents, moins douze voix contre : Mmes et Mrs DOMONT, RAYNAL, DOMERGUE, BLOCH, XOLIN, BIHANNIC, DELAROUZEE, MONNIER, EL MASAOUDI, MARIETTE, de VAUCOULEURS, LETELLIER.

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES
POLITIQUES BUDGETAIRES ET CONTRACTUELLES

2) BUDGET PRINCIPAL 2012 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE POISSY.

Délibération approuvée à la majorité des votants, moins quatre non participation au vote : Mmes DRACOULI, XOLIN, CHIGNAC, ainsi que M. ALLAOUCHICHE.

3) PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE POISSY.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

4) PROLONGATION DE LA CONVENTION DE SOUS OCCUPATION DE LA HALTE FLUVIALE ENTRE LA VILLE DE POISSY ET L'OFFICE DE TOURISME DE POISSY.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

Le présent compte rendu est affiché le 10 mai 2012.

Le Maire,
Frédéric BERNARD.